

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du 8 novembre 2018

SEANCE N° 77

Procès-verbal

Le Conseil d'administration de l'ENSTA ParisTech s'est réuni le 8 novembre 2018 à 14 heures, en salle du conseil – 828, boulevard des maréchaux à Palaiseau (Essonne), sous la présidence de **Monsieur Didier BRUGERE**.

Les administrateurs, membres du conseil, ou leurs représentants, dont les noms figurent ci-dessous, étaient présents :

Monsieur **Didier BRUGERE**, président du Conseil d'administration de l'ENSTA ParisTech
Monsieur **Jacques COUSQUER**, chef de l'inspection de l'armement, vice-président du conseil d'administration
Madame **Florence PLESSIX**, adjointe au directeur des ressources humaines de la direction générale de l'armement, représentant le directeur des ressources humaines de la direction générale de l'armement
Monsieur **François BOUCHET**, directeur général de l'École polytechnique
Monsieur **Pascal PINOT**, représentant de l'ENSTA Bretagne
Monsieur **Grégoire DE LASTEYRIE**, maire de Palaiseau, représentant le conseil régional
Monsieur **François DEVOUCOUX du BUYSSON**, représentant de la direction des affaires financières des armées
Madame **Isabelle TANCHOU**, sous-directrice des activités maritimes à la direction des affaires maritimes, représentante du ministre chargé de la mer
Monsieur **Arnaud LECOEUICHE**, directeur de la Performance au sein de la direction recherche et développement de PSA Peugeot-Citroën
Monsieur **Emmanuel CAQUOT**, chef de la mission de tutelle des écoles au conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies, représentant le ministre chargé de l'industrie
Monsieur **Richard LE GOFF**, représentant du personnel d'enseignement et de recherche de l'ENSTA ParisTech
Monsieur **Nicolas BAUDET**, représentant du personnel d'enseignement et de recherche de l'ENSTA ParisTech
Monsieur **Laurent CATOIRE**, représentant du personnel d'enseignement et de recherche de l'ENSTA ParisTech,
Monsieur **Pierre-Elie PERSONNAZ**, représentant des étudiants de l'ENSTA ParisTech

Ont assisté à la séance :

Madame **Élisabeth CREPON**, directrice de l'ENSTA ParisTech
Madame **Chantal BONNEFOY**, représentante du contrôle budgétaire régional
Monsieur **Jean-Christophe GIOCANTI**, agent comptable de l'ENSTA ParisTech
Monsieur **Christophe SIMON**, représentant de la tutelle DGA

Membres excusés :

Madame **Anne-Lise GLOANEC**, représentante du personnel d'enseignement et de recherche de l'ENSTA ParisTech,

Monsieur **Jean-Michel BJAÏ**, représentant du personnel de l'ENSTA ParisTech,

Madame **Valérie DESDEREDJIAN**, directrice gestion finances de la direction des services partagés d'EDF,

Madame **Elisa SAYROL**, Associate Professor - Université polytechnique de Catalogne,

Madame **Pascale GRASSET**, Vice-Présidente Développement et Marketing - Alstom Transport,

Madame **Caroline LAURENT**, directrice de la stratégie de la direction générale de l'armement,

Monsieur **Thierry PELLÉ**, représentant du contrôle budgétaire et comptable ministériel, représentant le ministre du budget,

Madame **Rachel-Marie PRADEILLES-DUVAL**, chef du service de la stratégie des formations et de la vie étudiante à la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, représentant le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Paul ROSANNE, représentant des étudiants de l'ENSTA ParisTech

Etaient également présents :

Madame **Nathalie BRANGER**, directrice des relations internationales et des partenariats entreprises de l'ENSTA ParisTech

Monsieur **Xavier GANDIOL**, secrétaire général de l'ENSTA ParisTech

Monsieur **Patrick MASSIN**, directeur de la formation et de la recherche de l'ENSTA ParisTech

Monsieur **Jean-Baptiste BORDES**, directeur adjoint de la formation et de la recherche de l'ENSTA ParisTech

Monsieur **Xavier KERJEAN**, responsable qualité de l'ENSTA ParisTech

Invités :

Monsieur **Maxime DESSERTAINE**, représentant des étudiants de l'ENSTA ParisTech

Monsieur **Cyprien JACQUEMOT**, représentant des étudiants de l'ENSTA ParisTech

La séance est ouverte à 14 heures.

Après avoir fait le point des membres présents et excusés, **le Président** ouvre la séance. **Le Président** accueille François DECOUVOUX du BUYSSON qui représente la direction des affaires financières des armées, Line BONMARTEL-COULOUME ayant été appelée à d'autres fonctions.

1. Approbation du projet de procès-verbal du conseil d'administration du 15 mars 2018

Le projet de PV est soumis à l'approbation des membres du conseil.

<p><i>Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité des présents au dernier conseil le procès-verbal de sa réunion du 15 mars 2018.</i></p>

2. Faits marquants

Élisabeth CREPON revient tout d'abord sur l'attribution du prix Nobel de physique à Gérard MOUROU, conjointement avec Donna STRICKLAND en rappelant que celui-ci a mené des travaux de recherche au sein du Laboratoire d'Optique Appliquée (LOA) qu'il a ensuite dirigé.

Le Président se félicite de ce résultat qui met en lumière l'ENSTA ParisTech comme l'École polytechnique.

Élisabeth CREPON présente ensuite le projet VIVODOGMA, dont la finalité est de permettre une croissance de la mâchoire de façon non traumatique. Le projet a obtenu un investissement significatif de la SATT Paris-Saclay, qui a décidé de mettre en avant la convention de maturation technologique avec l'ENSTA. Des entreprises sont d'ores et déjà intéressées par cette méthode innovante.

En ce qui concerne l'international, l'école Sino-Française de Shanghai vient d'obtenir l'accréditation de la CTI.

Élisabeth CREPON annonce enfin au conseil d'administration que le prochain parrain de promotion est ARQUUS (ex Renault Trucks), qui soutiendra la promotion 2020.

3. Stratégie :

3.1 – Construction de New Uni

3.1.1 Convention avec HEC

Élisabeth CREPON indique que depuis la décision d'HEC de rejoindre New Uni, un travail s'est engagé en vue de la signature d'une convention précisant le périmètre de la coopération et les moyens et outils associés.

Il s'agit notamment de mettre en place un parcours doctoral commun (PhD Track) intégrant les cycles de master recherche et de doctorat, mais également un « *Center for Technology and Business Innovation* » traitant des thématiques suivantes : science des données et *business analytics* ; finance quantitative ; gestion des technologies émergentes (IA, technologies autonomes, etc.) ; entrepreneuriat technologique et numérique.

Ce projet de convention a été présenté au Comité Technique d'Etablissement (CTE). Les partenaires sociaux ont souligné l'opportunité que représentait la perspective d'une collaboration

avec HEC. Néanmoins, par souci de cohérence avec l'avis exprimé au sujet de la convention New Uni, le vote s'est traduit par 2 abstentions et 1 vote défavorable.

François BOUCHET indique que le projet de convention a obtenu l'approbation du conseil d'administration de l'École polytechnique ce jour même.

Grégoire de LASTEYRIE s'interroge sur la mise en œuvre du calendrier de cette convention, notamment en ce qui concerne l'école doctorale.

Pascal PINOT juge extrêmement positif que New Uni et HEC coopèrent. Cependant, la convention semble quelque peu déséquilibrée, abordant essentiellement des préoccupations de HEC.

Le Président observe qu'il est difficile à ce stade d'évaluer l'équilibre de la convention mais qu'il faudra effectivement être vigilant et s'assurer que l'ensemble des écoles bénéficie de la valeur ajoutée apportée par cette association.

Arnaud LECOEUICHE demande s'il est toujours envisagé que HEC intègre New Uni.

Élisabeth CREPON répond que ce n'est pour le moment pas une finalité.

Le Président considère qu'à ce stade le plus important est de créer cette dynamique, l'association avec HEC apportant une plus-value certaine au projet NewUni.

Florence PLESSIX considère que malgré quelques imprécisions, ce projet constitue une avancée significative, correspondant à l'ambition exprimée par Jean-Lou CHAMEAU lors du dernier conseil d'administration.

Le Président propose de soumettre une délibération au travers de laquelle le conseil d'administration prend note de l'avancée du projet et autorise la direction de l'école à poursuivre sur les bases exposées. La délibération est approuvée à l'unanimité.

<p><i>Le Conseil d'administration prend note de l'avancée du projet et autorise la direction de l'école à poursuivre sur les bases exposées.</i></p>

Hors séance, le conseil d'administration a été consulté sur le projet définitif de convention entre les écoles partenaires de New Uni et HEC.

Dans le cadre de cette consultation plusieurs administrateurs se sont prononcés. **Isabelle TANCHOU** et **Thierry PELLE** se sont notamment inquiétés de la formulation de l'article 11 portant sur la durée de la convention et les conditions de sa reconduction.

Elisabeth CREPON répond que l'objectif de cette convention est, d'une part, de valoriser les nombreuses actions déjà réalisées en commun et, d'autre part, de se donner un cadre de discussion pour construire une structure pérenne de coopération. Si effectivement la rédaction de l'article 11 n'est pas des plus opportunes, l'idée d'une année de préavis est de garantir que les engagements pris seront bien tenus jusqu'à la fin de l'année scolaire. Considérant que le texte est soumis aux votes de l'ensemble des instances des établissements de NewUni et qu'il n'appartient pas à

l'ENSTA ParisTech d'en modifier unilatéralement son contenu, il est demandé aux membres de s'exprimer sur la convention, telle que rédigée.

La délibération ci-dessous est approuvée à l'unanimité.

Le Conseil d'administration approuve la convention de coopération entre les membres de New Uni et HEC et donne mandat à la Directrice de l'ENSTA ParisTech pour la signer.

3.1.2 Organisation et calendrier du projet New Uni

Élisabeth CREPON rappelle que la convention de coopération a été signée le 4 octobre et que l'un des objectifs prioritaires pour 2019 est la création effective de l'établissement New Uni, dont le nom définitif devrait être validé au cours du premier trimestre 2019.

Les premières actions réalisées concernent la formation. Deux dossiers d'accréditation - l'un relatif à l'ED mathématiques Hadamard avec l'Université Paris Saclay et l'autre concernant une ED unique pluridisciplinaire New Uni co-accréditée avec HEC - ont été déposés auprès de l'HCERES. Ils concernent les programmes de master et de doctorat pour la rentrée 2020.

Élisabeth CREPON souligne le travail accompli par l'ensemble de la communauté des enseignants-chercheurs de New Uni pour élaborer ces dossiers.

Pour tenir le calendrier ambitieux du projet, **Élisabeth CREPON** informe le conseil de la mise en place prochaine d'une équipe projet constituée autour d'un directeur de projet dont le recrutement est en cours.

A la question d'**Isabelle TANCHOU** sur le profil du directeur de projet, **Élisabeth CREPON** répond qu'il est important d'identifier une personne ayant l'expérience de la gestion de projets complexes, disposant idéalement d'une expérience universitaire. En tout état de cause, le profil recherché doit avoir une certaine expérience. **Le Président** souligne la nécessité d'identifier un profil fédérateur permettant de dégager des positions communes.

Florence PLESSIX remercie l'ENSTA Paris Tech pour son implication dans ce projet qui intéresse également le Ministère des Armées. Il importe désormais de définir rapidement le *business plan*.

Élisabeth CREPON répond que le groupe de travail traitant ce volet majeur du projet est déjà actif.

En conclusion, **le Président** considère que l'enjeu pour le projet est de tirer parti et valoriser les points forts de ses différentes composantes. Ainsi, il est particulièrement important que l'ENSTA ParisTech devienne le fer de lance de New Uni dans ses domaines de compétence.

Par ailleurs, il est impératif que, tout en restant attachés à leur école, les étudiants se sentent pleinement intégrés dans la construction de New Uni. Il importe pour cela, compte tenu des

différences culturelles qui existent entre les différents établissements, de créer les lieux de vie permettant aux étudiants, comme aux personnels, de s'identifier à New Uni.

4. Opérations :

4.1 Evaluation par la CTI

Élisabeth CREPON indique que le rapport d'auto-évaluation a été transmis à la CTI le 15 septembre. La visite de la CTI aura lieu le vendredi 16 novembre. Au-delà du renouvellement de l'accréditation pour la formation du cycle ingénieur, la CTI examinera la demande d'accréditation de la formation par apprentissage.

Le Président indique que le rapport d'auto-évaluation a été annexé au dossier et invite les administrateurs à en prendre connaissance dans les meilleurs délais.

4.2 Démarche Qualité

Le Président rappelle que suite à différentes recommandations émises par des organismes de contrôle ou d'évaluation, la mise en place d'une démarche qualité est devenue une nécessité. Le contrat d'objectifs et de performance fixe pour objectif une certification ISO avant fin 2021. Pour ce faire, l'École s'est adjoint les compétences d'un professionnel de la qualité, **Xavier KERJEAN** que le **Président** invite à présenter la feuille de route conduisant à cette certification.

Xavier KERJEAN remercie le Président pour son invitation. Il indique qu'une étape importante vient d'être franchie puisque les premières revues de processus sont intervenues, marquant ainsi le passage de la phase d'initialisation de la démarche - cartographie des processus, caractérisation des processus - à celle de mise en œuvre.

Par ailleurs, l'acquisition d'un outil de gestion du système de management de la qualité (OK Pilot) permet de renforcer le pilotage de la démarche mais également de favoriser son appropriation par l'ensemble des acteurs.

Sur le premier semestre 2018, les actions ont été menées conformément à la programmation. La majorité des processus ont été caractérisés et les actions face aux risques et opportunités sont d'ores et déjà initiées.

Au cours des prochains mois, l'un des temps forts sera la réalisation de l'audit de diagnostic initial du système de management de l'École par la société ACS Consultants. Le recours à un prestataire externe permettra d'avoir un regard extérieur sur l'avancement de la démarche.

Élisabeth CREPON insiste sur le fait que le travail réalisé sous la houlette de **Xavier KERJEAN**, qui est un professionnel de la démarche Qualité, a permis à l'École de « changer d'univers ». La culture Qualité s'est renforcée et la démarche s'est structurée. L'ENSTA sera vraisemblablement l'un des tout premiers établissements certifiés ISO 21001.

Le Président souligne le fait que cette démarche vise à faciliter le fonctionnement interne en permettant notamment aux acteurs de mieux comprendre comment leurs actions s'insèrent dans la stratégie de l'École. Il évoque également un objectif lié à l'ouverture de l'École aux partenariats

externes. Dans un environnement de plus en plus complexe et exigeant, la mise en place d'une démarche qualité certifiée est un gage de confiance pour les partenaires.

Pierre-Elie PERSONNAZ demande des exemples de solutions mises en place dans le cadre de cette démarche.

Xavier KERJEAN évoque la caractérisation du processus « assurer les formations diplômantes » et l'exemple de l'évaluation des formations par les étudiants. Désormais la prise en compte de cette évaluation s'intègre dans une démarche formalisée et planifiée constituant une donnée d'entrée dans la boucle d'amélioration continue de la formation.

Richard LE GOFF confirme avoir été impliqué dans cette démarche, notamment pour évoquer la manière dont les formations sont conçues et mises en œuvre. Ces échanges constructifs se positionnent clairement dans le sens d'un progrès concerté.

Pascal PINOT indique que l'ENSTA Bretagne est très intéressée par la nouvelle norme ISO 21001, même si compte tenu de l'investissement déjà réalisé pour obtenir la certification ISO 9001, il n'est pas envisagé d'évoluer vers cette nouvelle norme.

Jacques COUSQUER demande comment les écoles certifiées ISO 21001 et 9001 cohabiteront du point de vue de la CTI.

Élisabeth CREPON répond que la cohabitation est très aisée. La CTI s'intéresse surtout au fait que les établissements s'inscrivent dans une démarche de progrès continu. La CTI n'est pas prescriptive en ce qui concerne les normes. La norme 21001 a été choisie suite à une information de la CTI, étant précisé que cette norme n'est qu'une adaptation de la 9001 aux établissements d'enseignement supérieur.

5. Affaires administratives et financières

5.1 Budget rectificatif n° 1 au BI 2018

Xavier GANDIOL indique que le budget rectificatif ne concerne que des réajustements sur les contrats de recherche, confirmant ainsi l'amélioration des prévisions puisque le budget initial n'a fait l'objet que de ce seul rectificatif avec une variation inférieure à 5%. Il note toutefois que la fiabilisation des prévisions relatives aux contrats de recherche reste un point de vigilance.

Isabelle TANCHOU constate que le niveau des autorisations d'engagement est largement supérieur aux crédits de paiements. Elle s'enquiert donc des projections.

Xavier GANDIOL répond que le niveau des engagements est lié au plan pluriannuel d'investissement et notamment au bâtiment mécanique et à son extension dont les engagements sont réalisés mais les paiements n'interviendront que plus tard, au rythme d'avancement du projet. Il rappelle qu'en mode GBCP, il est cohérent qu'il existe un décalage entre les autorisations d'engagement et les crédits de paiements. Il annonce même un décalage qui va s'accroître en 2019 avec l'enregistrement en comptabilité budgétaire des autorisations d'engagement pour l'extension du bâtiment dédié aux sciences mécaniques.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la résolution suivante :

« Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Article 1er :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes au titre du rectificatif n° 2 au budget initial de l'exercice 2017.

1) 172 ETPT sous plafond et 17 ETPT hors plafond

2) 24 077 026 € d'autorisations d'engagement (AE)

dont :

14 558 711 € de personnel

7 125 110 € de fonctionnement

2 393 205 € d'investissement

3) 23 481 451 € de crédits de paiement (CP)

dont :

14 558 711 € de personnel

6 768 855 € de fonctionnement

2 153 885 € d'investissement

4) 22 600 255 € de prévisions de recettes

5) 881 196 € de solde budgétaire (négatif)

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

881 196 € de variation de trésorerie (négative)

1 901 016 € de résultat patrimonial (perte)

898 984 € de capacité d'autofinancement

881 196 € de variation négative du fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

5.2 Projet de BI 2019

Xavier GANDIOL indique que la construction du budget 2019 traduit l'aboutissement de plusieurs objectifs : atteinte du plafond d'emploi, maîtrise des dépenses de fonctionnement et augmentation des dépenses d'investissement par utilisation du fonds de roulement et de la trésorerie constitués lors des exercices précédents. Le projet de budget initial est construit en cohérence avec les objectifs du COP. Il s'appuie en outre sur une fiabilisation des prévisions constatée sur les ressources propres et à conforter pour les contrats de recherche.

S'agissant des prévisions de recettes, la subvention pour charges de service public est établie à un niveau stable par rapport à 2018. Les recettes fléchées sont en baisse ce qui traduit en réalité davantage un réajustement des prévisions qu'une diminution effective des contrats. Les recettes propres sont quant à elles en augmentation de 8 %, conformément à l'objectif fixé dans le COP, grâce à deux sources de revenus principales : l'hébergement de courte durée et l'augmentation des droits d'inscription et frais de scolarité.

En ce qui concerne les dépenses, **Xavier GANDIOL** signale une augmentation importante des autorisations d'engagement qui correspond aux engagements comptables pris sur le bâtiment mécanique et son extension. Hors cet engagement, les dépenses sont similaires à 1 % près à celles du budget initial 2018. Cette légère augmentation est liée à l'atteinte du plafond d'emploi en ETPT.

S'agissant des crédits de paiement, il précise que les engagements liés au bâtiment mécanique et à son extension ne seront donneront lieu qu'à un faible décaissement en 2019, compte-tenu du retard pris dans la l'avancement du projet.

La répartition des dépenses par destination est stable. L'évolution de la répartition entre recherche et enseignement est liée aux dépenses relatives au bâtiment mécanique, entièrement destinées à la recherche.

Xavier GANDIOL soulève également la question relative aux règles d'imputation des dépenses par destination, qui peuvent varier en fonction des écoles, créant un risque de comparaisons inopportunes. Il renouvelle donc la demande d'harmonisation des pratiques et méthodes d'imputation des dépenses.

Florence PLESSIX note que la question est prise en charge par la direction des affaires financières du ministère. Elle se demande en outre si des règles ont été établies dans d'autres ministères.

Emmanuel CAQUOT rappelle l'existence d'un référentiel MESRI sur ce sujet. Il convient toutefois de ne pas aller trop loin dans les tentatives d'harmonisation, au risque de se perdre en détails. Il semble plus opportun de procéder à un suivi de l'évolution dans la durée de la répartition de ces dépenses par destination et s'assurer ainsi de la cohérence avec la stratégie de l'établissement. Il convient également de maintenir une certaine flexibilité.

Pour conclure la présentation du budget initial, **Xavier GANDIOL** indique que le solde budgétaire négatif de l'École est lié aux investissements financés par le fonds de roulement. En dehors de ces éléments, le budget est construit à l'équilibre. La capacité d'autofinancement est positive.

Par ailleurs, un travail a été engagé, sur demande de la DAF, afin de travailler plutôt sur la trésorerie que sur le fonds de roulement. La trésorerie mobilisée atteint près de 8 millions d'euros dont :

- 0,6 million d'euros liés à un éventuel risque URSSAF ;
- 3,9 millions d'euros liés au projet de bâtiment mécanique ;
- 1,5 million d'euros liés au projet d'extension du bâtiment mécanique

La trésorerie « mobilisable » atteint 4,26 millions d'euros, sans tenir compte de la réserve de précaution.

Le Président porte le projet de BI 2019 au débat.

François DEVOUCOUX DU BUYSSON indique que la DAF partage la satisfaction exprimée vis-à-vis de la qualité des documents budgétaires présentés par l'établissement. Par ailleurs, les échanges sont très réguliers et les points d'amélioration sont bien identifiés, en particulier en ce qui concerne le besoin de ventiler davantage la trésorerie fléchée. Du point de vue de la DAF, le budget repose sur un effort de prévision jugé robuste. Aucune observation sur la sincérité ou le caractère soutenable du budget présenté n'est à formuler.

Il indique par ailleurs que Madame BONMARTEL-COULOUME s'est vue confier une mission sur les effectifs des établissements publics qui la conduira probablement à engager un échange avec l'ENSTA ParisTech sur la manière dont les effectifs et plafonds d'emploi sont suivis. Il s'agit en effet d'un point d'attention de plus en plus aigu de la part de la direction du budget.

Chantal BONNEFOY indique que le contrôleur budgétaire régional considère également que le budget présenté est soutenable.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la résolution suivante :

« Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Article 1er :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes au titre du budget initial de l'exercice 2018.

1) 172 ETPT sous plafond et 17 ETPT hors plafond

2) 28 851 074 € d'autorisations d'engagement

dont :

14 754 230 € de personnel

6 751 360 € de fonctionnement

7 345 484 € d'investissement

3) 24 419 448 € de crédits de paiement

dont :

14 754 230 € de personnel

6 413 792 € de fonctionnement

3 251 726 € d'investissement

4) 22 482 344 € de prévisions de recettes

5) 1 937 404 € de solde budgétaire (négatif)

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

1 937 404 € de variation de trésorerie (négative)

2 091 162 € de résultat patrimonial (perte)

708 838 € de capacité d'autofinancement

1 937 404 € de prélèvement sur fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération. »

Le Président revient par ailleurs sur le projet de construction du bâtiment de recherche mécanique dans le cadre du partenariat X/ENSTA. L'école mobilise des sommes importantes pour gagner en visibilité, en efficacité et en confort de travail pour les personnels. Ce projet est suivi régulièrement au travers d'un Comité de pilotage et du Comité stratégique. Une réunion devait avoir lieu avant le précédent Conseil d'administration, mais cette réunion n'a pas pu se tenir. Une nouvelle réunion sera organisée courant novembre et un point d'avancement pourra être réalisé lors du Conseil d'administration du mois de mars.

François BOUCHET indique qu'un avant-projet détaillé devrait être remis avant la fin d'année. Un point pourra être effectué lors du prochain conseil d'administration

Le Président souligne l'importance que l'ENSTA ParisTech accorde à ce projet structurant pour sa collaboration avec Polytechnique. Il convient donc de veiller à ce qu'aucune dérive injustifiable ne soit constatée.

6. Affaires académiques

6.1 Bilan rentrée académique 2018/2019

Jean-Baptiste BORDES effectue un point d'information sur la rentrée académique. Une fiche détaillée a été annexée au dossier. En synthèse, le nombre d'intégrants progresse de 10 % conformément à l'objectif fixé par le COP 2017-2021 et la cible de 250 diplômés par an.

Il est noté avec une grande satisfaction le recrutement de 10 polytechniciens, à comparer aux 3 recrutements de l'année précédente.

S'agissant des choix de parcours des étudiants pour la 3^e année, **Jean-Baptiste BORDES** souligne le succès très important du nouveau parcours IA, au détriment des autres parcours du pôle ingénierie.

Arnaud LECOEUICHE demande si la baisse des intégrations de l'École des Ponts est de nature à mobiliser l'École des Ponts en faveur d'un rapprochement au sein de New Uni.

Élisabeth CREPON répond que l'École des Ponts est fortement intéressée, indépendamment des résultats du concours.

Isabelle TANCHOU relève l'importante augmentation des admissions sur titre et s'interroge sur les raisons de cette évolution.

Jean-Baptiste BORDES répond que l'objectif de recrutement était d'avoir, à l'échéance 2021, au moins 250 diplômés. Des partenariats ciblés avec des établissements de bon niveau ont été noués pour assurer des flux constants tout en garantissant la réussite de ces étudiants.

A ce titre, **Élisabeth CREPON** signale que l'École s'est également professionnalisée dans l'accompagnement académique des étudiants, ce qui constitue un atout pour la formation par apprentissage.

6.2 Modalités de recrutement en formation par apprentissage

Jean-Baptiste BORDES effectue un point d'information sur la formation sous statut d'apprenti. L'objectif de la démarche est d'avoir une quinzaine d'étudiants dans ce cursus, qui délivre le même diplôme que le cursus classique. Trois viviers principaux seront visés : les licences, avec des modalités de candidature communes avec l'admission universitaire, les classes préparatoires et les TSI, sachant que ces viviers demeurent faiblement représentés. Des quotas de places au concours seront spécifiquement identifiés pour l'apprentissage. Afin de ne pas stigmatiser ces populations, ces places seraient étendues à l'ensemble des filières.

Les DUT constitueront un autre vivier de recrutement. 4 DUT sont ciblés : mesures physiques, génie électrique, informatique industrielle et génie des matériaux.

Le Président indique que l'ouverture d'une formation sous apprentissage est extrêmement importante pour l'École. Elle constitue un formidable vecteur de développement des partenariats avec le monde de l'entreprise. L'annonce même de l'ouverture par l'ENSTA ParisTech d'une filière par apprentissage a attiré l'intérêt d'un grand nombre de partenaires. Il ne s'agit donc pas uniquement de diversifier les modes de recrutement, mais de développer les liens avec l'industrie.

La décision fixant le nombre de places offertes pour une admission dans le cycle ingénieur de l'ENSTA ParisTech à la rentrée 2019 est approuvée par le conseil d'administration.

6.3 Projet de décision fixant le nombre de places offertes pour l'admission

Jean-Baptiste BORDES rappelle que le nombre de places ouvert à l'admission fait l'objet d'une décision annuelle du Conseil d'administration. Il est proposé de porter à un maximum de 170 le nombre de places sous statut étudiant ouvertes par la voie du concours commun Mines/Ponts, avec 35 % de diplômés non issus de classes préparatoires.

Arnaud LECOEUICHE revient sur une précédente discussion du Conseil d'administration au sujet de l'hébergement et souhaite s'assurer qu'il n'y aura pas de problématique de logement sur le campus dans les années à venir.

Xavier GANDIOL indique que toutes les demandes de logement des étudiants ont pu être satisfaites pour cette nouvelle rentrée, mais que cette question reste un point d'attention majeur compte-tenu de la pénurie d'offre.

La décision fixant le nombre de places offertes pour une admission dans le cycle ingénieur de l'ENSTA ParisTech à la rentrée 2019 est approuvée par le Conseil d'administration.

6.4 Validation du règlement de scolarité

Après la présentation réalisée par Jean-Baptiste BORDES, la délibération est soumise au vote des membres du Conseil.

Le Conseil d'administration valide le règlement de scolarité.

6.5 Catalogue des formations à l'international

Nathalie BRANGER rappelle que ce catalogue constitue la liste des formations proposées en mobilité internationale diplômante, sachant que ces formations soutiennent les ambitions d'internationalisation de l'École telles qu'affirmées dans le COP, ce dernier prévoyant notamment que tous les étudiants devront avoir effectué un semestre à l'étranger d'ici 2021. Les formations proposées l'ont été pour leur adéquation avec les domaines couverts par l'école et pour leur qualité académique, l'ambition du catalogue étant de proposer aux étudiants une diversité de disciplines et de destinations. Le catalogue s'appuie sur les accords institutionnels de l'école, afin d'offrir aux étudiants un panel divers de destination et de disciplines.

Le catalogue s'est construit sur la base des formations en double diplôme et a été progressivement enrichi par les formations de références. Il est actualisé chaque année par la DRIPE et soumis pour avis aux enseignants-chercheurs, ainsi qu'au conseil de la formation, avant d'être soumis pour approbation au Conseil d'administration.

Ces formations sont de niveau Master et supposent au moins deux semestres de cours.

Le catalogue comprend cette année 146 formations dans 13 domaines scientifiques cohérents avec le projet pédagogique de l'école. 43 universités dans 20 pays.

Nathalie BRANGER informe le conseil que 22 étudiants de première année sont en mobilité internationale et 17 étudiants sont en prolongation de scolarité dans le cadre de leur mobilité internationale.

Le catalogue des formations à l'international est approuvé.

Il regroupe l'ensemble des formations qui pourront se substituer à la 3e année du cycle ingénieur pour l'année académique.

6.6 Nominations au conseil de la formation

Patrick MASSIN indique que deux personnalités extérieures, Benoit DELATTRE et Christophe CAPITANT, arrivent au terme de leur 2^e mandat et doivent être remplacées, de même que Henri-Luc MEUNIER, représentant de Naval Group qui siège au Conseil de la Formation en qualité d'invité.

Le Conseil d'administration approuve la nomination de Christelle Ingremeau et de Pierrick Vaudour au Conseil de la formation de l'ENSTA ParisTech.

Il prend par ailleurs acte de la future participation aux travaux du conseil de M. SALMON en qualité d'invité.

7. Questions diverses

Politique de prévention

Élisabeth CREPON indique qu'à la suite de l'évènement dramatique ayant conduit au décès d'un étudiant de Centrale Supélec, l'École a souhaité échanger avec le Conseil d'administration au sujet des actions de prévention mises en œuvre.

La direction de l'École est convaincue que les interdictions strictes sont contre-productives et ne conduisent qu'à déplacer le problème. La prévention est donc privilégiée. Ainsi, par exemple, une action de prévention est systématiquement menée lors de la rentrée académique afin de sensibiliser les étudiants préalablement au WEI. Un responsable de la vie étudiante est nommé au sein de la direction de la formation et de la recherche. Il joue un rôle essentiel dans la prévention. Toute soirée festive fait l'objet d'une validation en amont par la direction qui s'assure que les conditions de réalisation de cette animation sont conformes aux objectifs fixés par un « cahier des charges » établi en commun avec les services spécialisés de la Mairie de Palaiseau et du SDIS.

Par ailleurs, les acteurs intervenant dans le dispositif sont formés et une interaction permanente avec les étudiants est assurée. Ainsi, tous les responsables d'associations sont signataires de la charte de la vie étudiante, qui régit les relations entre l'école et les associations. Des réunions régulières sont organisées entre l'équipe de direction et le BDE. Enfin, un groupe de travail « vie de campus » et un comité de concertation logement associant les services de l'École et des étudiants ont été créés.

Enfin, si la prévention est une priorité, l'École sait également sanctionner les dérives constatées qu'il s'agisse de sanctions financières et /ou disciplinaires en cas de dégradations liées à des comportements inappropriés.

L'École a fait l'objet d'un rapport d'audit de l'Inspection Générale des Armées en mars 2018, dont les conclusions sont très positives quant à la prise en compte de ce sujet. Toutefois, il met en lumière des problématiques de surconsommation d'alcool chez certains étudiants. Problématiques qu'il semble difficile de combattre.

Pascal PINOT demande si l'École a bâti un plan d'action pour les étudiants victimes de cette surconsommation.

Élisabeth CREPON considère que le premier élément est l'identification, notamment au travers d'indicateurs tels que l'absentéisme ou la dégradation brusque des résultats académiques. Une psychologue spécialisée dans le suivi des étudiants intervient de façon hebdomadaire sur le campus, qui bénéficie également de la présence d'un médecin.

Le Président rappelle qu'il existait, à une certaine époque, une tradition de non-ingérence dans les problématiques personnelles, de crainte que toute intervention puisse être assimilée à de la délation. Il se demande par conséquent si l'existence de moyens de signalement discrets est bien comprise des étudiants.

Pierre-Elie PERSONNAZ indique que le BDE travaille régulièrement sur la problématique des trop fortes consommations d'alcool, bien que le sujet soit difficile à évoquer entre étudiants.

Le Président reconnaît que le sujet est délicat à aborder. De plus, les problématiques d'addiction peuvent aller bien au-delà de la consommation d'alcool.

François BOUCHET signale que la politique de prévention de HEC s'est sensiblement accrue depuis deux ans, à la suite de plusieurs événements dramatiques. Une charte a été rédigée afin de placer les étudiants devant leurs engagements et leurs responsabilités. Des actions de sensibilisation ont également été menées concernant la problématique des addictions, qui ne se limite pas à l'alcool.

Date des prochains conseils

Le Conseil d'administration se réunira les 14 mars et 20 juin 2019.

Le Président conclut la réunion en remerciant Emmanuel CAQUOT pour ses contributions au Conseil d'administration, auquel il assiste pour la dernière fois.

La séance est levée à 17 heures.